Aire-sur-la-Lys (62) : équipée sauvage de cinq jeunes, « c'était pour faire chier »

08/07/2015 à 19h58

Dans la nuit du 14 au 15 mai 2015, l'équipée sauvage d'un groupe de cinq jeunes gens a retourné une partie du centre-ville. Les deux majeurs, demeurant à Aire-sur-la-Lys, ont répondu de leurs actes devant le tribunal de Saint-Omer, mardi 7 juillet.



Rarement la ville d'Aire-sur-la-Lys n'avait été à ce point mise sens dessus dessous. Vendredi 15 mai matin, au lendemain de l'Ascension, la cité se réveille avec plusieurs poubelles brûlées, dont une envoyée contre un volet de la gendarmerie, ainsi que des boîtes aux lettres, des voitures, des grillages et des compteurs à gaz dégradés, une plaque d'égout enlevée, des bacs à fleurs ou des barrières renversés…

Tout un secteur du centre-ville a été touché. Cinq adolescents

sont rapidement identifiés et appréhendés. […]

Le tribunal aura peu de réponses pour justifier ces débordements. Alors le substitut du procureur se réfère aux procès-verbaux de garde à vue : « C'était pour faire chier, je voulais les faire chier », concédait l'un des deux futurs prévenus. Ce qui n'aura évidemment pas plu au parquet : « Il y a troubles à l'ordre public, mise en danger d'autrui et eux s'en moquent. On met le feu sans penser aux conséquences. » […]

Le tribunal condamnera finalement le jeune homme à 5 mois assortis du sursis. Son compère, déjà détenu, a écopé pour sa part de 7 mois avec sursis. Les parties civiles, une douzaine, ont été déclarées recevables. Plusieurs particuliers ont réclamé des sommes allant de 50 à 500 €, ainsi que la communauté de communes du pays d'Aire, à hauteur de 5 600 € environ.

Source